



Interco Normandie Sud Eure

BP 616

27134 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON CEDEX

Site : [www.inse27.fr](http://www.inse27.fr)

Service SPANC

Tél : 02.32.26.39.12

Mail : [spanc@inse27.fr](mailto:spanc@inse27.fr)

## Formulaire de demande de Contrôle D'urbanisme

### CADRE RESERVE AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le : ..... N° dossier SPANC : .....

Nature du projet :  Permis de construire /  Permis d'aménager /  Réhabilitation

### COORDONEES DU PROPRIETAIRE

Titre :  Monsieur,  Madame,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Commune déléguée : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel : ..... Mail : .....

### SITUATION DU PROJET

Adresse : ..... Commune déléguée : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Références cadastrales : Section ..... Numéro de parcelles : .....

Type de construction (pavillon, collectif, commerces...) : .....

Type d'habitation :  Principale /  Secondaire Temps d'occupation : ..... Mois/année

Nombre de pièces principales : ..... Nombre d'occupants : .....

### DESCRIPTION DE LA FILIERE

Pour les permis de construire, permis d'aménager, réhabilitation, permis de lotir.

Fosse toutes eaux : ..... m<sup>3</sup> Filière agréée numéro d'agrément : .....

Traitement :  Tranchées d'épandage -  Filtre à sable verticale drainée -  lit d'épandage -  Tertre d'infiltration

Autres : .....

Dimensionnement : .....

Le cas échéant rejet : .....

Présence d'une pompe :  OUI /  NON

### PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT (à la présente demande)

- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé,
- Une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé ( Si nécessaire)
- Un exemplaire de l'étude de sol d'assainissement conforme au cahier des charges du SPANC

**La réalisation d'un contrôle de conception pour la mise en place d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire afin de statuer sur le caractère conforme des dispositifs qui sont envisagés.**

**Je m'engage à :**

- Ne pas entreprendre les travaux **AVANT** la réception de l'**AVIS FAVORABLE DU SPANC**,
- Respecter le projet d'assainissement en son entier tel que validé par le service (emplacement de l'installation, sortie des eaux usées, dimensionnement...)
- Réaliser l'installation d'ANC, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC,
- Prévenir le SPANC 5 JOURS OUVRES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.

Date : .....

Signature :